

COMMUNE de LACANAU Département de la GIRONDE Arrondissement de LESPARRE-MEDOC REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 9 décembre 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20 M. Laurent PEYRONDET, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

> Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

représentés : 6

Absents et M. Adrien DEBEVER qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

> Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent **PEYRONDET**

> M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent **PEYRONDET**

M. Jean-Yves MAS qui a donné procuration à M. Cyril CAMU

Mme Hélène LEBLANC qui a donné procuration à Mme Hélène **CROMBEZ**

Absente et

non

représentée :

Mme Anne ESCOLA

1

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

N°DL15122021-05 : Convention de mise à disposition de personnel à la communauté de communes Médoc Atlantique

Rapporteur: Monsieur le Maire

Il est rappelé que par délibération n° DL28112019-11 du 28 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition partielle de personnel de la commune au profit du service mutualisé d'instruction de la CDC Médoc Atlantique.

Cette délibération précisait que la CDC Médoc Atlantique prendrait en charge une quotité mutualisée de temps de travail plafonnée à 40% du temps de travail de trois (3) agents du service urbanisme de la commune intervenant en tout ou partie sur l'instruction, pour les besoins du service mutualisé d'instruction des demandes individuelles d'urbanisme du territoire de la commune de Lacanau.

Depuis:

- un agent a quitté la collectivité par voie de mutation et le poste a été pourvu par recrutement
- un 4ème agent (instructeur des droits des sols) a été recruté suite à une création de poste

Aussi, il est nécessaire de mettre à jour la délibération en portant le nombre d'agent à quatre (4) et dans les mêmes conditions.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 8 décembre 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

AUTORISE le Maire à conclure et signer une convention de mise à disposition partielle de quatre agents du service urbanisme auprès de la Communauté de commune Médoc Atlantique et tout document afférent à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

2 0 DEC. 2021

N° 033 213 302 144 2021

9.90 De 1512,2021-05-De

Le Maire

Laurent PEYRONDET

acte et information per sente deliberation peut fano l'objet d'un recous pour ex ès de denomina compter des formaintes de publication et de transmission en Profecture

Publié la 0 DEC. 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 20 DEC. 2021